

GB-A Rapport prudentiel gestionnaires de fortune collective 2023

Version 08/2023

Données générales

Applicable pour les exercices débutant le 1er janvier 2023 ou ultérieurement.

Institut

Domicile

FINMA Agrément

FINMA Catégorie de surveillance

Société d'audit

Destinataires du rapport

Personne de contact

Nom, Prénom

Téléphone

E-Mail

1. Conditions-cadre de l'audit

Ce chapitre liste les conditions-cadres de l'audit selon le Cm 64 de la Circ. FINMA 13/3 « Activités d'audit ».

a) Conditions-cadre générales des audits

Ampleur d'audit/Mandat d'audit

Début de la période sous revue

Fin de la période sous revue

Déroulement général de l'audit

b) Liste des personnes essentielles impliquées dans l'audit

Fonction <input type="radio"/> Auditrice responsable /auditeur responsable <input type="radio"/> Responsable du mandat <input type="radio"/> Manager <input type="radio"/> Spécialistes blanchiment d'argent <input type="radio"/> Spécialistes informatique <input type="radio"/> Spécialistes fiscaux <input type="radio"/> Spécialistes évaluation <input type="radio"/> Spécialistes juridique <input checked="" type="radio"/> Autre <input style="width: 100%;" type="text"/>	Nom, Prénom <input style="width: 95%;" type="text"/>	Niveau de fonction <input type="radio"/> Partenaire <input type="radio"/> Directeur <input type="radio"/> Senior Manager <input type="radio"/> Manager <input checked="" type="radio"/> Autre <input style="width: 100%;" type="text"/>
Fonction <input type="radio"/> Auditrice responsable /auditeur responsable <input type="radio"/> Responsable du mandat <input type="radio"/> Manager <input type="radio"/> Spécialistes blanchiment d'argent <input type="radio"/> Spécialistes informatique <input type="radio"/> Spécialistes fiscaux <input type="radio"/> Spécialistes évaluation <input type="radio"/> Spécialistes juridique <input checked="" type="radio"/> Autre <input style="width: 100%;" type="text"/>	Nom, Prénom <input style="width: 95%;" type="text"/>	Niveau de fonction <input type="radio"/> Partenaire <input type="radio"/> Directeur <input type="radio"/> Senior Manager <input type="radio"/> Manager <input checked="" type="radio"/> Autre <input style="width: 100%;" type="text"/>

c) Indications relatives à l'utilisation de travaux de tiers

Y'a-t-il eu un appui sur des travaux de tiers?

- Oui Non

d) Confirmation que l'audit a été effectué conformément à la stratégie d'audit

La société d'audit confirme le respect de la stratégie d'audit.

- Oui Non

e) Confirmation que les travaux ont été effectués en conformité avec les prescriptions d'audit émises par la FINMA

La société d'audit confirme la conformité des travaux effectués avec les prescriptions d'audit émises par la FINMA.

- Oui Non

Les prescriptions d'audit indiquées par la FINMA doivent être utilisées pour les champs d'audit suivants, dans la mesure où une intervention a lieu durant l'exercice selon la stratégie d'audit: 1) Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, 2) Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché, 3) Règles de comportement LSFIn, 4) Activités Crossborder.

f) Période des procédures d'audit

Procédure			
<input style="width: 100%;" type="text"/>			
De	Jusqu'à		
Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue	Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue
<input style="width: 100%;" type="text"/>			

Procédure			
De			Jusqu'à
Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue	Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue

g) Difficultés rencontrées lors de l'audit

Y'a-t-il eu des difficultés lors de l'audit?

Oui Non

p. ex. absence de personnes investies de compétences décisionnelles, refus de fournir des informations actuelles ou refus de principe de renseigner, documentation incomplète ou qualitativement lacunaire émanant de l'assujetti

h) Mise à disposition de toutes les informations nécessaires

La société d'audit confirme que l'assujetti a fourni toutes les informations nécessaires en temps opportun et avec la qualité requise.

Oui Non

2. Indépendance de la société d'audit

année auditée

La société d'audit confirme avoir respecté les prescriptions d'indépendance telles que définies dans le code des obligations, dans la loi et l'ordonnance sur la surveillance de la révision, dans l'ordonnance sur les audits des marchés financiers ainsi que les dispositions supplémentaires concernant l'indépendance selon Circ. FINMA 13/3 durant l'année susmentionnée.

Oui Non

3. Autres mandats de la société d'audit auprès de l'assujetti

La société d'audit a-t-elle fournit d'autres prestations de service qui ne sont pas en conflit avec les prescriptions sur l'indépendance, durant la période couverte par le rapport sur l'audit prudentiel?

Oui Non

4. Résumé des résultats d'audit / autres conclusions tirées de l'audit / confirmations et appréciation globale

La société d'audit consigne toutes les irrégularités et recommandations en mentionnant les délais fixés et les mesures prises ou à prendre concernant le rétablissement de l'ordre légal (seules doivent être abordées les irrégularités ou recommandations relatives aux points d'audit prévus selon la stratégie d'audit).

Une mention doit être faite lorsque l'assujetti n'est pas d'accord avec une irrégularité ou une recommandation émise. Une irrégularité ou une recommandation réitérée doit être signalée spécifiquement.

Mention de l'état de régularisation, resp. de la clôture des irrégularités et recommandations de l'année précédente.

Les irrégularités et les recommandations font l'objet d'une classification selon les Cm 75.2ss de la Circulaire FINMA 13 /3 "Activités d'audit".

4.1 Irrégularités

Pour la période sous revue nous consignons des irrégularités sur la base de nos procédures d'audit selon la stratégie d'audit.

Oui Non

4.2 Recommandations

Pour la période sous revue nous consignons des recommandations sur la base de nos procédures d'audit selon la stratégie d'audit.

Oui Non

4.3 Irrégularités figurant dans le rapport de l'année précédente

Dans le rapport de l'année précédente figuraient des irrégularités.

Oui Non

4.4 Recommandations figurant dans le rapport de l'année précédente

Dans le rapport de l'année précédente figuraient des recommandations.

Oui Non

4.5 Faiblesses matérielles relatives à d'autres mandats/prestations de services

Y'a-t-il des faiblesses matérielles relatives à d'autres mandats / prestations de services, selon le chapitre 3 ?

Oui Non

4.6 Faiblesses matérielles révélées par des tiers

Y'a-t-il eu des faiblesses matérielles révélées par des tiers (dont la révision interne), lesquelles n'ont pas été reprises en tant qu'irrégularités ou recommandations par la société d'audit dans le cadre de ses travaux d'audit selon la stratégie d'audit?

Oui Non

4.7 Confirmations de la société d'audit

4.7.1 Recommandations et décisions de la FINMA

La société d'audit délivre sous ce point son attestation d'audit relative au respect, durant la période sous revue, des recommandations en vigueur ainsi que des décisions de la FINMA entrées en force et mentionne l'étendue d'audit appliquée.

La société d'audit se prononce également sur les décisions entrées en force relatives à l'approbation de l'institut, mais uniquement lorsque ces dernières contiennent explicitement des dispositions dont le respect doit être audité.

Des prises de position sur la mise en œuvre des recommandations émises par la FINMA dans le cadre de contrôles sur place (Supervisory Reviews / Deep Dives) doivent également être traitées dans le présent chapitre.

Y'a-t-il des décisions en force de la FINMA qui contiennent des dispositions dont le respect doit être audité?

Oui Non

Y'a-t-il des recommandations en vigueur de la FINMA?

Oui Non

4.7.2 Rapport d'audit de l'année précédente

La société d'audit confirme que le rapport d'audit de l'année précédente a été discuté et protocolé lors d'une séance de l'organe chargé de la haute direction.

Oui Non

4.8 Appréciation globale de la société d'audit

4.8.1 Garantie d'une activité irréprochable et bonne réputation

Sur la base des résultats de ses procédures d'audit, la société n'a pas fait des constatations qui mettent en cause la garantie d'une activité irréprochable par l'établissement financier et les personnes chargées de son administration et de sa gestion et la bonne réputation des personnes chargés de l'administration et de la gestion ainsi que des participants qualifiés.

Oui Non

L'influence des participants qualifiés ne s'exerce pas au détriment d'une gestion saine et prudente.

Oui Non

4.8.2 Conditions d'autorisation et d'approbation

Sur la base des résultats de ses procédures d'audit, la société n'a pas fait des constatations qui mettent en cause le respect durable des conditions d'autorisation et d'approbation. Les irrégularités avec délais sous 4.1 ne mettent pas en cause le respect des conditions d'autorisation.

Oui Non

La FINMA ne doit pas prendre de mesures.

Oui Non

5. Informations importantes au sujet de l'établissement audité

5.1 Activités et structure de la clientèle

La société d'audit décrit les principales activités de l'assujetti ainsi que les segments de clientèle visés et le lieu de l'administration principale.

Domaines d'activités

Segments de clientèle

Lieu de l'administration principale

5.2 Structure du groupe et rapports de détention/relations avec d'autres entreprises

La société d'audit commente la structure du groupe, les participants qualifiés ainsi que les relations et dépendances significatives à l'égard d'autres entreprises ou parties prenantes (contrats économiquement significatifs, collaboration à l'intérieur du groupe, etc.).

Structure du groupe

Participants qualifiés

Relations et dépendances significatives à l'égard d'autres entreprises ou parties prenantes

5.3 Organisation administrative et structure organisationnelle

La société d'audit décrit l'organisation de l'organe chargé de la haute direction (comités et commissions) et de la direction; elle commente l'attribution et l'exercice des tâches intransmissibles et inaliénables.

Organisation de l'organe chargé de la haute direction et de la direction

L'attribution et l'exercice des tâches intransmissibles et inaliénables

5.4 Changements importants auprès de l'assujetti

La société d'audit présente les modifications importantes au sein de l'assujetti, en particulier concernant la structure de détention, les organes, le modèle d'affaire, les relations avec d'autres sociétés et l'orientation stratégique.

La société d'audit précise les changements importants au niveau des placements collectifs administrés ou gérés resp. de la gestion de fortune individuelle ou des autres activités. Cela peut concerner un changement important dans les actifs gérés, le lancement d'un placement collectif dans une nouvelle catégorie d'investissement ou la cessation d'activités exercées ou de catégories d'investissement.

Y'a-t-il eu des modifications importantes au sein de l'assujetti?

Oui Non

5.5 Défis futurs

La société d'audit donne un aperçu prospectif des modifications décisives, notamment réglementaires, qui concerneront l'assujetti et des répercussions éventuelles qui en découleront pour son activité en indiquant les mesures prévues ou prises.

N°	Domaine
1	

Description	
<input type="text"/>	
N°	Domaine
2	<input type="text"/>
Description	
<input type="text"/>	

6. Points d'audit et indications résumées des procédures d'audit effectuées

La société d'audit indique par « oui » ou « non » si les points d'audit concernés ont été remplis et fournit une estimation qualitative dans les cas impliquant une intervention. Lorsque des points d'audits ne sont pas applicables (« N/A »), elle donne des explications. Les commentaires de la société d'audit se réfèrent toujours au respect durable des exigences énoncées.

Si la société d'audit répond par « oui » à un point d'audit, il n'est pas nécessaire d'expliquer comment la société d'audit est parvenue à cette conclusion.

Lorsqu'il existe des faiblesses ou lorsqu'il est statué par « non » sur un point d'audit, la société d'audit fournit des commentaires pertinents.

Une mention ad hoc est fournie lorsque le constat émis se fonde sur des faits établis par la révision interne ou des tiers.

Les procédures d'audit essentielles sur lesquelles se fondent les confirmations données par la société d'audit doivent être décrites (liste).

6.1 Corporate Governance

6.1.1 Révision interne

Domaine d'audit	Champ d'audit
Corporate Governance	Révision interne

Considération

La société d'audit prend position sur les principales conclusions négatives de la révision interne relatives aux activités de l'assujetti ainsi que sur les mesures prises à cet égard par l'assujetti. Les faiblesses matérielles identifiés par la révision interne qui concernent les champs d'audit sans intervention de la société d'audit lors de l'année sous revue sont à récapituler sous le chapitre 4.6.

Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
<input type="text"/>	<input type="text"/>

L'établissement dispose d'une révision interne resp. est couvert par la révision interne du groupe.

La révision interne dispose de ressources suffisantes.

Réponse nécessaire uniquement si l'établissement dispose de sa propre révision interne. Il n'est pas nécessaire de répondre si l'établissement est audité par la révision interne du groupe.

La révision interne dispose des compétences professionnelles requises.

Réponse nécessaire uniquement si l'établissement dispose de sa propre révision interne. Il n'est pas nécessaire de répondre si l'établissement est audité par la révision interne du groupe.

La qualité du travail de révision interne est appropriée.

Réponse nécessaire uniquement si l'établissement dispose de sa propre révision interne. Il n'est pas nécessaire de répondre si l'établissement est audité par la révision interne du groupe.

La révision interne n'a pas constaté de faiblesses matérielles au sein de l'établissement.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2 Organisation interne

6.2.1 Organisation interne et contrôle interne

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Organisation interne et contrôle interne

Considération

La société d'audit évalue l'adéquation de la corporate governance en se fondant sur un rapport équilibré entre direction et contrôle au sein de l'établissement (principe des « checks & balances »).

Si elle considère les qualifications professionnelles des membres de l'organe chargé de la haute direction ainsi que des membres de la direction de l'assujetti comme étant insuffisantes, elle en expose les raisons de manière détaillée.

Si un institut gère des placements collectifs liés au développement durable, la société d'audit évalue l'adéquation de l'organisation interne correspondante.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

La Corporate Governance est appropriée.

Une séparation adéquate existe entre la haute direction ainsi que la direction opérationnelle.

Les membres de l'organe chargé de la haute direction ainsi que la direction disposent des qualifications professionnelles requises.

L'organisation interne est structurée de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.

Pour l'administration des placements collectifs il existe une séparation effective des activités de décision (gestion), d'exécution (négoce et règlement) et d'administration.	<input type="text"/>
Le système de contrôle interne est structuré de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.	<input type="text"/>
L'établissement respecte les statuts et le règlement d'organisation approuvés par la FINMA.	<input type="text"/>
Le titulaire d'autorisation dispose d'un inventaire des contrats et des directives et le tient à jour.	<input type="text"/>
L'établissement s'est affilié à un organe de médiation.	<input type="text"/>
A confirmer seulement si l'institut fournit des services financiers selon art. 3 let. c) de la LSFIn pour des clients privés.	
La classification des clients selon art. 4 LSFIn est appropriée.	<input type="text"/>

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2.2 Informatique

Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Informatique

Considération

La société d'audit évalue l'adéquation du domaine informatique en particulier concernant l'infrastructure (hardware / software), la stratégie, l'organisation et la sécurité informatique ainsi que le business continuity management (BCM). La société d'audit évalue également l'adéquation des processus et des mesures en matière de cyber risques.

La société d'audit énumère les systèmes pertinents pour la gestion des fonds, l'administration des fonds, la gestion individuelle de fortunes, le traitement des ordres, le Client Relationship Management (CRM), la compliance et la gestion des risques.

Application par analogie des directives BCM pour les banques (Recommandations en matière de BCM de l'ASB) resp. Circ.-FINMA 2008/21 "Risques opérationnels - banques" Cm 135.6ss compte tenu de la nature et de l'ampleur de l'activité.

Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
<input type="text"/>	<input type="text"/>

L'informatique est structurée de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.	<input type="text"/>
La structure des processus et des mesures permettant de détecter et minimiser les cyber risques et rapporter les cyberattaques est appropriée eu égard à la nature et l'ampleur des activités.	<input type="text"/>

Selon Communication FINMA sur la surveillance 05/20 Obligation de signaler les cyberattaques.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2.3 Gestion des risques

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Gestion des risques

Considération

Si un institut gère des placements collectifs liés au développement durable, la société d'audit évalue si les risques se rapportant au développement durable sont couverts de manière adéquate dans la gestion des risques.

Si des données personnelles relatives à des personnes physiques (« données clients ») – par ex. dans la gestion de fortune individuelle - se trouvent chez le titulaire d'autorisation, la société d'audit évalue les mesures organisationnelles de protection de ces données clients.

En s'appuyant sur les principes essentiels énoncés à l'annexe 3 de la circ.-FINMA 2008/21 « Risques opérationnels – banques ».

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
L'établissement a fixé les principes de la gestion des risques et déterminé la tolérance aux risques.	
L'organisation de la fonction de gestion des risques est appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.	
La gestion des risques opère une séparation fonctionnelle et hiérarchique des activités opérationnelles.	
La fonction de gestion des risques dispose des compétences professionnelles et des ressources requises.	
L'identification, la mesure et le contrôle des risques de liquidité ainsi que des autres risques matériels des placements collectifs gérés sont réalisés correctement.	
L'identification, la mesure et le contrôle des risques dans la gestion de fortune de prévoyance sont appropriés.	
L'identification, la mesure et le contrôle des risques des autres mandats de gestion (par ex. mandats de gestion pour des clients privés) sont appropriés.	
La gestion du risque au niveau des autres activités commerciales est appropriée.	
La gestion des risques en relation avec les risques opérationnels est appropriée.	
La gestion du risque au niveau de la confidentialité des données clients est appropriée.	
Le reporting des risques à l'intention de la direction et de la haute direction est approprié.	

Des seuils de liquidité internes adéquats au sens de l'art. 11 al.5 OEFin-FINMA ont été définis.	
Les exigences relatives aux analyses périodiques de scénarios au sens de l'art. 10 al. 1 OEFin-FINMA sont respectées.	
Pour les fonds immobiliers:	
La gestion des risques dans le cadre de projets de construction est appropriée.	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes	

6.2.4 Compliance

Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Compliance
Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
L'organisation de la fonction compliance est appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.	
La fonction compliance opère une séparation fonctionnelle et hiérarchique des activités opérationnelles.	
La fonction compliance dispose des compétences professionnelles et des ressources requises.	
Le reporting de la fonction compliance à l'intention de la direction et de la haute direction est approprié.	
Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes	

6.2.5 Délégation de tâches / Externalisation

Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Délégation de tâches / Externalisation
Considération	
<p>La société d'audit fournit en annexe sous "10.1 Liste des délégations" un tableau synoptique des tâches essentielles déléguées par l'établissement (avec indication des bénéficiaires de la délégation / personnes mandatées) dans le sens de l'art. 14 LSFIn, 15-17 OEFin ainsi que Circ. FINMA 2018/3.</p> <p>La délégation de décisions de placement est traitée au ch. 6.2.6 ci-après.</p>	
Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue

L'institut dispose d'un inventaire des fonctions externalisées.	
Le choix et la formation des personnes mandatées dans le cadre de la délégation de tâches sont adéquats.	
La délégation de tâches est définie dans des contrats écrits en bonne et due forme. En cas d'externalisations déterminantes pour la sécurité les exigences correspondantes sont fixés dedans.	
La surveillance et le contrôle de l'exécution des tâches par les personnes mandatées sont effectués attentivement et avec des ressources humaines adéquates et suffisamment qualifiées.	

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2.6 Processus pour décisions de placement

Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Processus pour décisions de placement

Considération

Si un institut gère des placements collectifs liés au développement durable, la société d'audit évalue si les critères de développement durable sont pris en compte de manière adéquate dans le processus de décisions de placement.

Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue

Le processus de décisions de placement est approprié à la nature et à l'ampleur des activités.	
Le processus de décisions de placement correspond aux documents légaux et contractuels y relatifs.	
Les décisions de placement dans le cadre de la gestion de fortune de prévoyance respectent les restrictions de placement spécifiques de la loi (par ex OPP 2, si une obligation contractuelle correspondante existe).	
Les décisions de placement ne sont déléguées qu'à des personnes autorisées et sont exécutées par ces dernières (art.14 LEFin).	
Les décisions de placement prises par des tiers mandatés sont surveillées de manière efficace.	
L'implication de conseillers dans le processus de placement est effectuée correctement.	

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2.7 Respect des prescriptions de placement

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Respect des prescriptions de placement

Considération

Si l'institut gère des placements collectifs de capitaux liés au développement durable, la société d'audit évalue si le respect des critères de durabilité ou de restrictions (p. ex. exclusions) donnés aux investisseurs du fonds est surveillé de manière adéquate.

La société d'audit évalue le respect des restrictions de placement ainsi que la régularisation des dépassements de prescriptions de placement aussi bien dans le cas des placements collectifs gérés que dans celui de la gestion de fortune individuelle.

De même, la société d'audit prend sommairement position sur les essentielles violations actives des prescriptions de placement durant l'année sous revue, et se prononce sur les mesures prises pour rétablir l'ordre légal. Elle évalue de plus si des violations passives de prescriptions de placement ont été corrigées dans un délai raisonnable.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

L'organisation et les processus en matière de surveillance des restrictions de placement ainsi que de régularisation des dépassements de prescriptions de placement sont appropriés.

Les placements respectent les prescriptions légales, contrats de fonds resp. les restrictions de placement.

Les prescriptions et les restrictions de placement sont surveillées de manière appropriée.

Les mesures prises pour corriger les violations de prescriptions de placement étaient appropriées et dans l'intérêt de l'investisseur.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2.8 Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Devoirs en lien avec les transactions sur dérivés

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Les directives internes et méthodes / processus relatifs aux obligations de compensation par une contrepartie centrale sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.

Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de déclaration à un registre central sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.

Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de réduction des risques sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.

Les directives internes et méthodes/processus relatifs aux obligations de négociation sur des plateformes de négociation et des systèmes organisés de négociation sont appropriés et (dans le cas d'un "audit étendu") ont été effectivement appliqués.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2.9 Obligations d'annonce (institut)

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Obligations d'annonce (institut)

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

L'institut a respecté les dispositions sur l'obligation d'annonce.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.2.10 Offre d'instruments financiers LSFIn

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Offre d'instruments financiers LSFIn

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Les prescriptions pertinentes pour l'offre d'instruments financiers sont respectées.

Il existe des processus et contrôles adéquates en cas de recours à des tiers pour l'offre d'instruments financiers.

La publicité pour des instruments financiers est désignée comme telle.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.3 Capital minimal et fonds propres

Domaine d'audit

Champ d'audit

Capital minimal et fonds propres

Capital minimal et fonds propres

Considération

Le capital minimum selon l'art. 42 ou 58 OEFin est entièrement libéré et ne doit pas être entamé par des pertes reportées et / ou par la perte de l'exercice en cours.

La société d'audit indique dans le rapport d'audit à fournir en annexe sous "10.2 Documents à soumettre" comment les fonds propres requis ainsi que les fonds propres pouvant être pris en compte ont été calculés à partir des comptes annuels (renvoi possible au rapport annuel s'il contient un calcul clair à ce sujet).

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Des processus et contrôles adéquats pour surveiller le respect du capital minimal requis et des fonds propres nécessaires sont en place.

Les prescriptions concernant le capital minimal sont respectées.

Les exigences de fonds propres sont respectées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.4 Règles de conduite

6.4.1 Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent

Domaine d'audit

Champ d'audit

Règles de conduite

Dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

A Points d'audit généraux:

Les mesures organisationnelles sont adéquates au regard du respect des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent.

Le traitement des relations d'affaires comportant des risques accrus est correct.

Le traitement des transactions à risques accrus est correct.

Le traitement de l'obligation de communiquer et du blocage des avoirs est correct.

B Identification:

L'ouverture de nouvelles relations d'affaires (notamment identification du cocontractant, constatation du détenteur de contrôle, de l'ayant droit économique) est correct.	<input type="text"/>	Dernière intervention
		<input type="text"/>

C Structures complexes:

Le traitement des relations d'affaires avec des structures complexes est correct.	<input type="text"/>	Dernière intervention
		<input type="text"/>

D Politically Exposed Persons (PEP):

Le traitement des relations d'affaires avec des PEP est correct.	<input type="text"/>	Dernière intervention
		<input type="text"/>

E Trade Finance & Sanctions:

Le traitement de trade finance et des sanctions est correct.	<input type="text"/>	Dernière intervention
		<input type="text"/>

F Virtual Assets / Virtual Asset Service Providers:

Les services dans le contexte des Virtual Assets sont fournis de manière correcte.	<input type="text"/>	Dernière intervention
		<input type="text"/>

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

Référence pour compléments

6.4.2 Protection des intérêts des investisseurs LPCC

Domaine d'audit	Champ d'audit
Règles de conduite	Protection des intérêts des investisseurs LPCC

Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les processus et contrôles pour garantir le respect des intérêts des investisseurs sont appropriés.	<input type="text"/>
---	----------------------

Les intérêts des investisseurs sont protégés.	<input type="text"/>
---	----------------------

Pour les fonds immobiliers:

Des directives et des processus appropriés garantissent que les emprunts se fassent aux conditions du marché.	<input type="text"/>
---	----------------------

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.4.3 Règles de comportement LSFIn

Domaine d'audit

Champ d'audit

Règles de conduite

Règles de comportement LSFIn

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Le titulaire d'autorisation dispose dans le domaine de la fourniture de services financiers de conventions écrites correspondant aux règles applicables.

L'organisation en matière de gestion, contrôle et reporting des risques de suitability, dans les domaines de gestion de fortune, du conseil en placement pour le portefeuille, du conseil en placement pour des transactions isolées et pour les ordres de type execution only est appropriée.

Les processus internes visant à respecter les règles de comportement envers la clientèle concernant la gestion de fortune, le conseil en placement pour le portefeuille, le conseil en placement pour des transactions isolées et les ordres de type execution only sont appropriées.

Les mesures portant sur la formation en matière de gestion de fortune, de conseil en placement pour le portefeuille, de conseil en placement pour des transactions isolées et pour les ordres de type execution only sont appropriées.

Le recours à des tiers pour la prestation de services financiers est effectué correctement et surveillé soigneusement.

Les règles de comportement selon la LSFIn sont respectées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

Référence pour compléments

(Renvoi aux exigences d'audit FINMA); mention d'autres procédures supplémentaires

6.4.4 Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché

Domaine d'audit

Champ d'audit

Règles de conduite

Règles de conduite sur le marché et intégrité dans le marché

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Les directives et les méthodes / processus internes d'identification, de mesure, de gestion et de contrôle des risques liés au comportement sur le marché sont appropriés.

Les règles de conduite sur le marché sont respectées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

Référence pour compléments

(Renvoi aux exigences d'audit FINMA); mention d'autres procédures supplémentaires

6.4.5 Activités Crossborder

Domaine d'audit

Règles de conduite

Champ d'audit

Activités Crossborder

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Les méthodes / processus d'identification, de mesure, de gestion et de surveillance des risques transfrontières sont appropriés.

Les directives internes concernant les activités transfrontières sont respectées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

Référence pour compléments

(Renvoi aux exigences d'audit FINMA); mention d'autres procédures supplémentaires

7. Audit supplémentaires

La société d'audit commente les constatations faites dans le cadre d'audits supplémentaires. Toute recommandation ou irrégularité doit être rapportée sous le chapitre 4.

Y'a-t-il eu des audits supplémentaires selon la stratégie d'audit?

Oui Non

8. Autres remarques

8.1. Evènements après la fin des procédures d'audit

Y'a-t-il eu des évènements importants durant la période comprise entre la fin des audits et la remise du rapport d'audit?

Oui Non

8.2. Rapports complémentaires

Y'a-t-il un rapport complémentaire (p. ex. management letter) qui contient des constatations ou recommandations majeures?

Oui Non

8.3. Autres remarques de la société d'audit

Y'a-t-il d'autres remarques de la société d'audit?

Oui Non

9. Signatures / Confirmation de la société d'audit

L'auditrice responsable / l'auditeur responsable ainsi qu'une autre l'auditrice autorisée / qu'un autre l'auditeur autorisé signent le rapport PDF (signature électronique qualifiée) et le remettent en annexe à l'envoi électronique via la plateforme de saisie de la FINMA.

Dans le cas où il n'est pas possible de signer le rapport au moyen de la signature électronique qualifiée, celui-ci doit être imprimé, signé à la main et envoyé par voie postale à la FINMA (en plus de l'envoi électronique via la plateforme de saisie de la FINMA).

10. Annexes

10.1. Liste des délégations

10.1.1. Tâches déléguées par le gestionnaire de fortune collective à des tiers

Complément au champ d'audit 6.2.5 Délégation de tâches / Externalisation

Y'a-t-il des tâches déléguées par le gestionnaire de fortune collective à des tiers?

Oui Non

10.2 Documents à soumettre

Les documents suivants sont à télécharger sur l'EHP:

- a) Structure du groupe (organigramme)
- b) Organigramme du gestionnaire de fortune collective
- c) Autres documents jugés pertinents par la société d'audit